



Relation privée dans le cadre du travail

Par **hugu sand**, le **02/12/2016** à **12:50**

Bonjour

Voici ma question

J'ai 57 ans et suis salariée d'une société depuis de nombreuses années. J'ai eu pendant plusieurs années une relation avec le directeur de la société qui est décédé il y a une année. Celui-ci était marié et plutôt que de m'offrir des cadeaux, celui-ci me donnait de l'argent pour m'acheter ce qui me faisait plaisir. Attention, ce ne sont pas des millions d'euros.

La société a eu un contrôle fiscal et il s'est avéré que l'argent provenait de sa société.

Aujourd'hui, la société a eu un contrôle fiscal avec réclamation des sommes qui m'ont été données. Il s'agissait d'une relation amoureuse avec mon patron et n'avait donc rien à voir avec des salaires ou du travail au noir.

Que puis-je faire face à mon employeur qui me réclame de l'argent suite à l'erreur de mon patron qui prenait l'argent dans la caisse.

J'espère être suffisamment claire et vous remercie

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **02/12/2016** à **13:53**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne donc pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Tout au plus pourriez-vous être accusée de recel de bien sociaux car ce n'est pas vous qui avez détourné ces sommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

Par **Visiteur**, le **02/12/2016** à **16:19**

Bjr,

C'est une affaire peu courante, vous avez bien reçu cet argent...

Qui vous réclame ?

Comment savent-ils que cet argent vous a été versé ?

Y a-t-il eu décision de justice ?